



Direction Générale, Immeuble face au collège des sœurs de Saint-Augustin,
Saint-Michel Cotonou
☎ 229 20 21 51 84 📠 03BP91 S^t Michel Cotonou 🌐 www.sbpe.bj ✉ contact@sbpe.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE TRAVAUX

AOON N°002/MEEM/DG-SBPE-SA/CCMP/PRMP/SPMP/APM du 23/12/2025

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE

Objet : Construction et extension de réseaux électriques au profit des villages de la zone du projet DEFISSOL dans la commune de Pobè (Lots 1 à 3) (Relance N°2)

Référence SIGMAP : T_DT_107979

Source de financement : Budget National (BN)

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 37 3 76 298 762 00 27

AVRIL 2026

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Procès-verbal d'infructuosité

Référence : AOON N°002/MEEM/DG-SBPE-SA/CCMP/PRMP/SPMP/APM du 23/12/2025

Objet : Construction et extension de réseaux électriques au profit des villages de la zone du projet DEFISSOL dans la commune de Pobè (Lots 1 à 3) (Relance N°2)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

L'an deux mil vingt-six et le jeudi vingt trois avril à onze heures trente minutes, dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Société Béninoise de Production d'Electricité SA (SBPE) sise à l'immeuble Sainte Cécile de type R+5, blanc-marron, au quartier Gbèdomidji, derrière le Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, s'est réunie, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a procédé à la déclaration d'infructuosité du marché cité en objet.

Ont pris part aux travaux conformément à la note de service N°0007/26/MEEM/SBPE/DG/PRMP/SPMP/APM SA du 02 janviers 2026, les membres de ladite commission dont les noms suivent :

- Soufiane T. KOCHELE ASSOUMA, Personne Responsable des Marchés Publics / **Président** ;
- Kalil Deen SOURADJOU, Secrétaire Permanent des Marchés Publics / **Rapporteur** ;

- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
SBPE	Monique WADAGNI	Chef Cellule Juridique	Avec voix délibérative
SBPE	Pierrette S. HONVOU	Représentante de la DAF	Avec voix délibérative
SBPE	Gilles Cocou KANGNI	Ingénieur Projet de la CSRPI	Avec voix délibérative
SBPE	Gisèle CAKPO	Ingénieur Electricienne / BE	Avec voix délibérative
SBPE	Abigaël YAROU BONI	Ingénieure Energéticienne / BE	Avec voix délibérative
SBPE	Fernando FIFATIN	Ingénieur Electricien / BE	Avec voix délibérative
SBPE	Mireille GUEDOU	Ingénieur Génie Civil / BE	Avec voix délibérative
SBPE	Norbert LANSOUKILO	Ingénieur Génie Civil / CBE	Avec voix délibérative

Les résultats de l'analyse de l'offre se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot 1	Construction et extension de réseaux électriques dans les localités de Illoulofin et Onigbolo
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Bon à lancer CCMP/SBPE en date du 19/12/2025

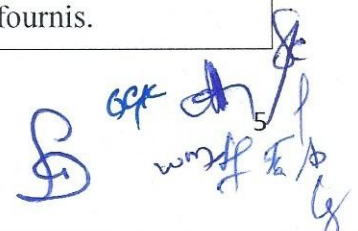
Soumissionnaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Pli N°01 : AXEL LAEL ET FRERES • Pli N°05 : GROS ŒUVRES INTERNATIONAL 	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
AXEL LAEL ET FRERES	<p style="text-align: center;">Offre technique jugée Non Conforme</p> <p>La dimension des intervalles d'écartement des deux bras de la nappe voûte jugée non conforme car le soumissionnaire a proposé 2060 à 2250 contre 1500 x 2 demandée. Le mode d'allumage des luminaires d'éclairage public n'est pas précisé. La Fiche technique du Coffret EP ne renseigne pas la valeur de la profondeur. Le tableau de conformité de l'armement Nappe voûte est jugée non conforme car les valeurs offertes sont différentes des valeurs indiquées sur la fiche technique.</p>
GROS ŒUVRES INTERNATIONAL	<p style="text-align: center;">Offre technique jugée Non Conforme</p> <p>Le soumissionnaire a présenté un programme des travaux jugé non conforme car il a prévu la réalisation du branchement BT, ce qui n'est pas conforme au cahier de clauses techniques. Par ailleurs, il indique la pose des transformateurs avec la mention « si prévu au DAO » pendant que le descriptif technique contenu dans le DAO a prévu cette phase. Ceci dénote une incompréhension du descriptif des travaux à réaliser de sa part. Jugée non conforme car la description faite par le soumissionnaire indique le rôle du personnel affecté aux travaux sans en dire clairement l'intervention par phase du personnel et du matériel. Plusieurs non-conformités et imprécisions ont été relevées dans les fiches techniques : Les dimensions des poteaux ne sont pas conformes aux dimensions spécifiées par le DAO. L'armement bras incliné présente des valeurs non conformes et pour l'armement nappe voûte, certaines caractéristiques ne sont pas mentionnées sur la fiche technique. En ce qui concerne, les tiges renforcées pour isolateur, la valeur de revêtement n'est pas précisée. Les modèles de herse d'ancrage (simple et double) et de parafoudre ne sont pas définis. Les conducteurs pour la mise à la terre présentent des valeurs jugées non conformes. Les exigences relatives aux normes et au contrôle qualité (IACM) ne sont pas spécifiées. Les luminaires d'éclairage ne respectent pas la norme requise (EN 62471 au lieu de IEC-EN 62262). Le soumissionnaire n'a pas fourni la fiche technique du câble. Les tableaux de conformité des caractéristiques de certains équipements ne sont pas conformes aux fiches techniques autoportés. Les rapports d'essais de l'IACM, des parafoudres et câbles autoportés n'ont pas été fournis.</p>
Attributaire	
Nom	Néant (Infructueux)
Montant proposé	--
Montant évalué (corrigé)	--
Rabais	--
Montant après rabais	--

Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Construction et extension de réseaux électriques dans les localités de Illoulofin et Onigbolo
Montant TTC	--
Délai d'exécution	--
Part de sous-traitance	--
Variante prise en compte	--

Lot 2	Construction et extension de réseaux électriques dans les localités de Issaba et Gbanago
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Bon à lancer CCMP/SBPE en date du 19/12/2025
Soumissionnaires	
Pli N°01 : AXEL LAEL ET FRERES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
AXEL LAEL ET FRERES	<p style="text-align: center;">Offre technique jugée Non Conforme</p> <p>La dimension des intervalles d'écartement des deux bras de la nappe voûte jugée non conforme car le soumissionnaire a proposé 2060 à 2250 contre 1500 x 2 demandée. Le mode d'allumage des luminaires d'éclairage public n'est pas précisé. La Fiche technique du Coffret EP ne renseigne pas la valeur de la profondeur. Le tableau de conformité de l'armement Nappe voûte est jugée non conforme car les valeurs offertes sont différentes des valeurs indiquées sur la fiche technique.</p>
Attributaire	
Nom	Néant (Infructueux)
Montant proposé	--
Montant évalué (corrigé)	--
Rabais	--
Montant après rabais	--
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Construction et extension de réseaux électriques dans les localités de Issaba et Gbanago
Montant TTC	--
Délai d'exécution	--
Part de sous-traitance	--
Variante prise en compte	--



Lot 3	Construction et extension de réseaux électriques dans les localités de Kadjola et Igana
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Bon à lancer CCMP/SBPE en date du 19/12/2025
Soumissionnaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Pli N°01 : AFRICA BUSINESSS CONSTRUCTION • Pli N°05 : GROS ŒUVRES INTERNATIONAL 	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
AFRICA BUSINESSS CONSTRUCTION	<p style="text-align: center;">Offre technique jugée Non Conforme</p> <p>Le mode d'allumage des luminaires d'éclairage public n'a pas été précisé. La Fiche technique du Coffret EP ne renseigne pas la valeur de la profondeur. Les tableaux de conformité des caractéristiques techniques sont jugés non conformes les valeurs indiquées dans les tableaux de conformité ne sont pas conformes à celles indiquées sur la fiche technique du coffret EP. Le soumissionnaire a présenté un programme des travaux jugé non conforme car il a prévu la réalisation du branchement BT, ce qui n'est pas conforme au cahier de clauses techniques. Par ailleurs, il indique la pose des transformateurs avec la mention « si prévu au DAO » pendant que le descriptif technique contenu dans le DAO a prévu cette phase. L'organisation des travaux est jugée non conforme car la description faite par le soumissionnaire indique le rôle du personnel affecté aux travaux sans en dire clairement l'intervention par phase du personnel et du matériel. Les dimensions des poteaux ne sont pas conformes aux dimensions spécifiées par le DAO. L'armement bras incliné présente des valeurs non conformes et pour l'armement nappe voute, certaines caractéristiques ne sont pas mentionnées sur la fiche technique. En ce qui concerne, les tiges renforcées pour isolateur, la valeur de revêtement n'est pas précisée. Les modèles de herse d'ancrage (simple et double) et de parafoudre ne sont pas définis. Les conducteurs pour la mise à la terre présentent des valeurs non conformes. Les exigences relatives aux normes et au contrôle qualité (IACM) ne sont pas spécifiées. Les luminaires d'éclairage ne respectent pas la norme requise (EN 62471 au lieu de IEC-EN 62262). Le soumissionnaire n'a pas fourni les fiches techniques du câble autoporté et du coffret EP. Le soumissionnaire a fourni tous les prospectus des équipements qui sont jugés conformes pour l'essentiel aux exigences techniques prévues par le DAO sauf ceux des câbles Aster et du coffret EP. Les tableaux de conformité des caractéristiques ne sont pas conformes aux fiches techniques pour les fiches techniques jugées non conformes. Les rapports d'essais de l'IACM, des parafoudres et câbles autoportés non fournis.</p>



**GROS ŒUVRES
INTERNATIONAL**

Offre technique jugée Non Conforme

Le soumissionnaire a présenté un programme des travaux jugé non conforme car il a prévu la réalisation du branchement BT, ce qui n'est pas conforme au cahier de clauses techniques. Par ailleurs, il indique la pose des transformateurs avec la mention « si prévu au DAO » pendant que le descriptif technique contenu dans le DAO a prévu cette phase Ceci dénote une incompréhension du descriptif des travaux à réaliser de sa part. Jugée non conforme car la description faite par le soumissionnaire indique le rôle du personnel affecté aux travaux sans en dire clairement l'intervention par phase du personnel et du matériel. Plusieurs non-conformités et imprécisions ont été relevées dans les fiches techniques : Les dimensions des poteaux ne sont pas conformes aux dimensions spécifiées par le DAO. L'armement bras incliné présente des valeurs non conformes et pour l'armement nappe voute, certaines caractéristiques ne sont pas mentionnées sur la fiche technique. En ce qui concerne, les tiges renforcées pour isolateur, la valeur de revêtement n'est pas précisée. Les modèles de herse d'ancrage (simple et double) et de parafoudre ne sont pas définis. Les conducteurs pour la mise à la terre présentent des valeurs jugées non conformes. Les exigences relatives aux normes et au contrôle qualité (IACM) ne sont pas spécifiées. Les luminaires d'éclairage ne respectent pas la norme requise (EN 62471 au lieu de IEC-EN 62262). Le soumissionnaire n'a pas fourni la fiche technique du câble. Les tableaux de conformité des caractéristiques de certains équipements ne sont pas conformes aux fiches techniques autoporté. Les rapports d'essais de l'IACM, des parafoudres et câbles autoportés n'ont pas été fourni

Attributaire

Nom	Néant (Infructueux)
Montant proposé	--
Montant évalué (corrigé)	--
Rabais	--
Montant après rabais	--

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres **propose de déclarer infructueuse, la procédure de passation du marché relatif à la cconstruction et extension de réseaux électriques dans les localités de Illoufin et Onigbolo et recommande à l'Autorité Contractante de procéder à la relance de ladite procédure à travers le PPM 2026.**

Le Président a clôturé la séance à 12 heures précises.


Ont signé :

Le Président



Soufiane T. KOUCHELE ASSOUMA

Le Rapporteur



Kalil Deen SOURADJOU

Membres



Gisèle CAKPO



Abigaël YAROU BONI



Fernando FIFATIN



Pierrette HONVOU



Mireille GUEDOU



Léopold LANSOUKILO



Gilles Cocou KANGNI



Monique WADAGNI



Charif-Dine MOUMOUNI